

Angers, mercredi 6 mai 2020

Le principe d'un remboursement des abonnements de bus et de tramway proposé aux membres de la Commission permanente

Le président de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, Christophe BÉCHU, proposera jeudi 7 mai aux élus de la Commission permanente que soit acté le remboursement de deux mois d'abonnement aux transports en commun, période couvrant le confinement.

Jeudi après-midi, la Commission permanente de la Communauté urbaine se réunira une nouvelle fois pour faire un point sur la crise sanitaire à l'échelle de l'Agglomération angevine, et plus particulièrement sur le plan de déconfinement qui commence lundi 11 mai.

À cette occasion, le président d'Angers Loire Métropole, Christophe BÉCHU, soumettra aux élus une délibération qui propose le remboursement, sur demande, des abonnements des transports en commun (bus, autocars et tramway) pour la période du confinement.

En effet, durant cette période inédite de deux mois, les habitants de l'agglomération ont considérablement réduit leurs déplacements, notamment les salariés en raison de la fermeture de nombreuses entreprises et les jeunes de moins de 26 ans qui n'ont pu se rendre dans les établissements scolaires et d'enseignements supérieur.

La fréquentation du réseau Irigo a diminué de 96 %. Le montant estimé des remboursements représente une somme de 1,3 M€ HT.

Depuis le 16 mars, RATP Dev, qui exploite le réseau Irigo, organise un service minimum afin d'assurer la desserte des quartiers d'Angers et des communes de son agglomération. Elle a également mis en place des navettes spécifiques pour les personnels soignants.

Jeudi, la Commission permanente aura également à se prononcer sur le plan de reprise du réseau de transports en commun à partir de lundi prochain. Ce plan fera l'objet d'une communication spécifique de RATP Dev à l'issue de la réunion de la Commission permanente.